

L'Anse-Saint-Jean, le 15 juillet 2019.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifiée tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Jonathan Desbiens, secrétaire trésorier /directeur général.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Desbiens, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 15 juillet 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Yvan Côté, maire suppléant.

Sont présents :           Monsieur Anicet Gagné  
                                  Madame Chloé Bonnette  
                                  Monsieur Victor Boudreault  
                                  Monsieur Richard Perron  
                                  Monsieur Éric Thibeault

Est absent :               Monsieur Lucien Martel

291-2019  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron.

292-2019  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sujets à l'ordre du jour
- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle.
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

293-2019  
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-363 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par Monsieur Victor Boudreault que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 19-363 sur la gestion contractuelle.

Dépôt du projet de règlement 19-363 et présentation du projet du règlement 19-363 sur la gestion contractuelle séance tenante par Monsieur Victor Boudreault, conseiller.

294-2019  
FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 19 h 11

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jonathan Desbiens, DG/Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Monsieur Yvan Côté, maire suppléant

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».